

Un nouveau **concept** pour la création d'entreprise

À partir de 2007 la notion de création d'entreprise change et s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen. Le nouveau concept ne modifie pas le rythme d'évolution ni la structure par secteur des créations d'entreprises.

Les besoins d'information dans le domaine de la démographie d'entreprises se sont fortement développés sur le plan national comme sur le plan international. Les pays membres de l'Union européenne ont entrepris un programme d'harmonisation et de développement des statistiques de démographie d'entreprises à partir des répertoires statistiques. Chaque État membre doit transmettre à Eurostat des statistiques permettant d'étudier la population des entreprises et son renouvellement par le jeu des créations et des disparitions d'entreprises ainsi que la survie et le développement des nouvelles entreprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen. Dorénavant, une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur. Il n'y a création d'une entreprise que si elle s'accompagne de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Un élargissement du champ

Les statistiques de créations d'entreprises sont constituées à partir du répertoire des entreprises et des établissements géré par l'Insee (Sirene). Le changement de concept a aussi été l'occasion d'élargir le champ sur lequel portent les créations d'entreprises. Jusqu'en 2006, la démographie des entreprises s'appliquait au "champ ICS", défini dans les années 90 et qui désignait l'ensemble des secteurs marchands de l'industrie, de la construction, du commerce et des services, hors agriculture, services financiers, administrations, activités associatives et location de biens immobiliers. L'amélioration de la qualité du répertoire Sirene permet maintenant d'inclure dans le champ d'observation tous les secteurs marchands, hormis l'agriculture.

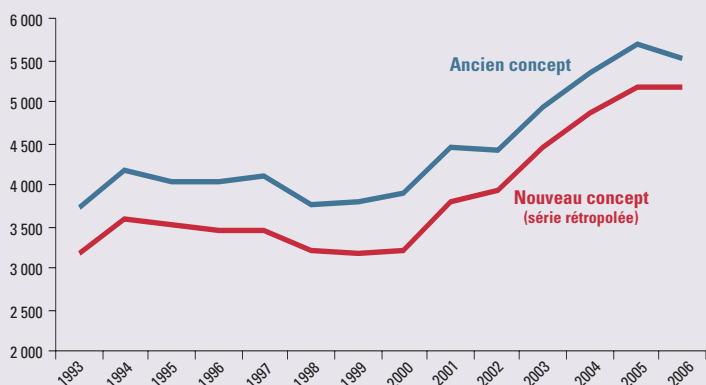
Aujourd'hui, quand considère t-on qu'il y a création ?		
Nouveaux moyens de production	Moyens de production repris sans continuité	Moyens de production repris avec continuité
Création	Création	Non compté en création

voir page 34 pour plus de détail.

statistique

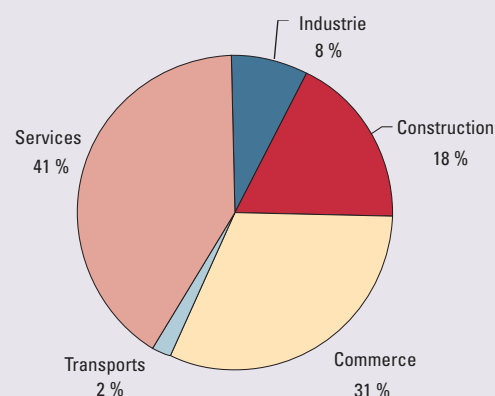
Les résultats

Évolution des créations d'entreprises selon l'ancien et le nouveau concept



Source : Insee, Sirene.

Répartition des créations d'entreprises par secteur en 2006 (nouveau concept)



Les créations d'entreprises à La Réunion en 2005 selon l'ancienne et la nouvelle démographie des entreprises

Ancienne démographie des entreprises (5 700)	Nouvelle démographie des entreprises (5 200)
Créations pures (4 350) - Créations (moins d'un an) } 4 150 - Activations plus d'un an après la cessation - Activations moins d'un an après la cessation } 200 - Créations anciennes	Créations : 4 150
Reprises (200) - Sans continuité (50) - Avec continuité (150)	+ 50
Réactivations (1 150) - plus d'un an après la cessation ou moins d'un an sans continuité d'activité (900) - un an après l'interruption avec continuité d'activité (250)	+ 900
	+ Champ élargi 100

Source : Insee, Sirene.

Un nombre de créations moins élevé avec le nouveau concept

Bien que le champ de la démographie des entreprises soit élargi, et qu'il fasse donc augmenter un peu le nombre de créations, la nouvelle notion de création d'entreprises le fait baisser davantage. Il en ressort que le nombre de créations comptabilisées est plus faible, dans toutes les régions françaises, avec la nouvelle notion qu'avec l'ancienne. Par exemple, à La Réunion, cela se traduit en 2005 par l'enregistrement d'environ 5 200 créations avec le nouveau concept, contre 5 700 avec l'ancien. Pour 2006, les chiffres sont respectivement de 5 200 contre 5 500.

Cependant, le nouveau concept ne remet pas en cause l'évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises. De même, il ne modifie pas la structure des créations par grand secteur d'activité.

Colette **GALANT**
chargée d'études sur l'emploi et les entreprises

Les définitions dans le détail

Définition de la création d'entreprise	
Jusqu'en 2006	À partir de 2007
Correspond à l'inscription au répertoire Sirene du premier établissement ayant une activité productive. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, il y a trois types de création : * la création pure (ou nouvelle, ou ex nihilo) quand l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au même endroit par une autre entreprise ; * la création par reprise dans les cas contraires (reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre entreprise, rachat d'un fonds de commerce, etc.) ; * la création par réactivation quand une entreprise reprend une activité qu'elle avait cessée.	Correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création : * la création correspondant à la création de nouveaux moyens de production. Il y a nouvelle immatriculation dans Sirene ; * la reprise par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise lorsqu'il n'y a pas continuité (1) de l'entreprise reprise. Il y a nouvelle immatriculation dans Sirene ; * le cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (2). Il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren.

(1) Continuité ou pas ?

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si, parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. Les reprises d'entreprises où il y a continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur sont exclues des statistiques de création.

Exemples :

- Un boulanger rachète le fonds de commerce d'un autre boulanger : l'activité et la localisation restent les mêmes (deux critères restent identiques). Il y a continuité d'entreprise. Ce changement de propriétaire n'est pas considéré comme une création d'entreprise.
- Un charpentier (452L) rachète l'atelier d'un menuisier (454C) : changement d'entrepreneur et d'activité, seul le lieu reste identique (un seul critère reste identique). Il n'y a pas continuité d'entreprise. L'entreprise de charpente est une création d'entreprise.

(2) Cas des délais d'interruption d'activité

Il doit y avoir un délai d'interruption de l'activité d'au moins un an pour compter une réactivation ou une activation dans les créations. La prise en compte d'un tel délai permet d'éviter de compter plusieurs créations dans la même année pour une entreprise saisonnière lorsqu'elle ne change pas d'activité.

Exemples :

- Une entreprise créée en janvier n cesse en mars n et reprend son activité en septembre de la même année n. L'interruption a duré 6 mois et l'activité reprise est la même qu'auparavant. On ne compte qu'une seule création : celle de janvier de l'année n. L'interruption en mars de l'année n est effacée.
- En revanche, si la réactivation a lieu après une interruption de moins d'un an mais en reprenant une activité différente, on considère qu'il y a mise en œuvre de nouveaux moyens de production pour la mise en route de cette nouvelle activité et donc on comptera cette réactivation, de moins d'un an, comme une création.